RE	SERVE AU CLUB
	REGLEMENT
	CERTIFICAT
	LICENCE
	PHOTO
	MAIL
	AUTORISATION
	ATTESTATION



**PHOTO** 

## **FICHE INSCRIPTION KCE 2023-2024**

NOM:	PRENOM(S):
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
DATE DE NAISSANCE :	TELEPHONE:
COURRIEL:	
<b>ACTIVITÉ:</b> □ KARATÉ adultes 250€ □ KA	RATÉ enfants 200€ ☐ KARATÉ petits kims 150€
☐ BODY KARATÉ - CROSS TRAINING 180€ ☐ KARATÉ + BO	DY KARATÉ - CROSS TRAINING 300€ ☐ Débardeur KCE 20€
DATE LIMITE DE REMISE DU DOSS	IER COMPLET : <u>15 OCTOBRE 2023</u>
Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club (au vers	o de cette fiche) ainsi que la fiche équipement et m'engage à les respecter
• □Accepte □Refuse que mon enfant ou moi-même soit photographi au club ou de compétitions, et autorise la diffusion dans les journaux loc	
• □ <b>J</b> e souhaite une attestation de paiement.	
Fait à Épinay sur Orge, le :	Signature
RESER	/E AU CLUB
REGLEMENT : □	CB ☐ 1 CHEQUE ☐ 3 CHEQUES OCT/NOV/DEC

KARATE CLUB EPINAY SUR ORGE www.karateclubepinay.fr mail : karateclubepinay@gmail.com

.



ato.

Le président Dragan DERETA



### REGLEMENT INTERIEUR au 01/09/2023

- 1. L'adhésion au Karaté Club Épinay implique l'approbation des statuts du club (consultables sur simple demande par mail) et de son règlement intérieur.
- 2. L'accès au dojo est interdit à toute personne non adhérente. Le KC Épinay sur orge se dégage de toute responsabilité sur le non-respect de cette consigne.
- 3. L'adhésion n'est effective qu'à la remise du dossier complet qui se compose de la fiche d'inscription remplie avec le règlement intérieur, du règlement de la cotisation. Pour les mineurs, de l'attestation sur l'honneur remplie et signée et pour les compétiteurs combats d'un certificat médical de moins d'1an. La cotisation, même en cas de paiement échelonné, n'est pas remboursable. Elle ne présage pas de l'assiduité de l'adhérent.

  Le bureau se réserve le droit d'accepter ou non une inscription.
- 4. Tout adhérent devra remettre son dossier d'inscription au plus tard à la date limite indiquée sur la fiche d'inscription
- 5. Pour des raisons de règlementations édictées par la Fédération et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les adhérents qui n'auront pas remis le dossier d'inscription à temps, pourront assister au cours mais n'y participeront pas.
- 6. Les débutants ont le droit à 2 cours d'essai. Leur dossier devra être remis complet le cours suivant.
- 7. Aucun remboursement sur l'adhésion ne sera effectué après le 1<sup>er</sup> novembre.
- 8. La licence ne donne pas droit aux indemnités journalières. Si un adhérent souhaite y avoir droit en cas d'accident survenu au club ou en compétition, il se doit de contacter une assurance individuelle par ses propres moyens ou bien prendre une assurance complémentaire proposée par la Fédération.
- 9. Dans notre club, faire du Karaté n'est pas uniquement apprendre les bases de cet art martial. C'est aussi un ensemble de règles qui doivent être respectées :
  - Respect des horaires : un retard perturbe l'ensemble du cours
- Respect de la tenue : le karatéka doit porter sa tenue à tous les cours, elle doit être propre et entretenue
- Obligation d'avoir son équipement de protections pour les cours combats (non fournis par le club)
- Respect de la discipline : tout manquement grave à celle-ci peut entrainer une exclusion temporaire ou définitive
- Respect du travail et de la motivation : l'attribution des grades tient compte surtout pour les enfants, des efforts et de la motivation de ces derniers.
- Respect des principes du karaté do : humilité, honnêteté, maîtrise de soi, constituent nos principaux objectifs d'enseignement.
- 10. En cas de nécessité, le club se réserve le droit d'interdire temporairement l'accès des salles et d'en informer les adhérents auparavant (cas de force majeure, réparation, coupures d'eau ou d'électricité, grève etc.)
- 11. Le club se réserve le droit également de modifier les horaires d'ouverture du club ou d'annuler des cours de Karaté, de Body karaté Cross Training en cas d'absences exceptionnelles du professeur. Les adhérents sont informés par email, messages groupes WhatsApp et dans la mesure du possible par affichage dans les gymnases.
- 12. En cas de non-respect du règlement intérieur et, par décision du bureau qui se réunira de manière exceptionnelle pour ce motif : il appartiendra au Président et à lui seul de valider ou non la décision prise par le bureau et ainsi prendre la responsabilité de l'exclusion temporaire ou définitive d'un adhérent selon l'article 4 des statuts.

  Cette décision sera signifiée à l'intéressé par courrier A/R ainsi qu'à Monsieur le Maire d'Épinay sur orge.
- 13. Lors des cours de Body karaté et Cross Training, la présence des enfants des adhérents est interdite car cela perturbe le bon fonctionnement des autres associations sportives.
- 14. Lors de compétitions, les frais de déplacements des compétiteurs ne sont pas pris en charge par le club.

#### **POUR LES ENFANTS:**

- 15. Dans le cadre de la prise en charge de votre enfant, celle-ci respecte certaines conditions : elle débute et se termine sur le tatami (salle d'entrainement).
- 16. Toujours vérifier la présence d'un professeur au début du cours, ne pas laisser l'enfant seul avant vérification. Il est important que les parents s'assurent de la présence d'un professeur avant de laisser l'enfant au cours. Les enfants sont sous la responsabilité du Karaté club d'Épinay sur orge uniquement durant les heures de cours qui correspondent à son groupe.
- 17. Il est demandé aux parents de venir rechercher leurs enfants à l'heure exacte de la fin des cours. Le professeur commence son cours suivant ou doit quitter les lieux pour des raisons professionnelles ou personnelles. Vos enfants seront sans surveillance en cas de retard des parents.
- 18. Si vous avez des questions sur votre enfant, sur les cours, ou besoin de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse : **karateclubepinay@gmail.com** ou via notre page Facebook. La disponibilité du professeur pendant son cours est difficile, il répondra à vos questions le plus rapidement possible.
- 19. La présence des parents dans le dojo pendant les cours est interdite sauf avis du professeur. Cela perturbe les enfants ainsi que le bon fonctionnement du cours.
- 20. Le club organise un ou deux passages de grades dans la saison. Le professeur peut décider que l'enfant ne présente pas l'examen (absence, manque de discipline, niveau jugé insuffisant).
- 21. Quand un cours est annulé, les enfants/parents sont informés par email, messages, WhatsApp et, dans la mesure du possible, par affichage au gymnase Pompidou.
- 22. Le club est fermé pendant les jours fériés et vacances scolaires (susceptible de changements en cours d'année).

Le président Dragan DERETA

Siège: 8 rue de l'Église 91360 Épinay sur orge email: karateclubepinay@gmail.com



## **INSCRIPTION SAISON 2023/2024** Rentrée le 19 septembre

**KARATE** 

Petits Kims (4 à 6 ans)	150€	(113€ + 37€ licence)
Enfant (7 à 14 ans)	200€	(163€ + 37€ licence)
Adultes	250€	(213€ + 37€ licence)
BODY KARATÉ + CROSS TRAINING Adultes BODY KARATE + CROSS TRAINING + KARATE Adultes	180€ 300€	(143€ + 37€ licence) (263€ + 37€ licence)

## TARIF FAMILLE -10% sur la seconde inscription la moins chère (hors licence)

## PIECES À REMETTRE POUR L'INSCRIPTION au plus tard le 15/10/2023

- Fiche d'inscription complétée + photo + certificat médical (pour les compétiteurs combats)
- o Certificat médical (pour les compétiteurs combats) Attestation sur l'honneur pour les mineurs.
- o Règlement: en CB ou chèque à l'ordre du KCE. Possibilité de régler en 3 fois le 10 Oct/Nov/Déc.

## **KARATÉ**

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
17h30-18h45 Enfants 7/13ans	17h15-18h Petits Kims 4/6ans	17h15-18h Petits Kims 4/6ans	11h-13h Entraînement libre
18h45-20h Ados/adultes Tous niveaux	18h-19h Enfants 7/13ans	18h-19h Enfants 7/13ans	
	19h-20h Ados/adultes Tous niveaux	19h-20h15 Ados/adultes Débutants	
<u>Débutants</u> : ceinture blanche à bleue <u>Avancés</u> : ceinture marron et noire		20h15-21h45 Ados/adultes Avancés	

## **BODY KARATÉ - CROSST TRAINING**

Mardi	Jeudi	Samedi
20h30-21h30 Body K	20h30-21h30 CROSS T	9h-10h CROSS T
(Gymnase Pompidou)	(Gymnase Pompidou)	(Salle de l'orge)





## **EQUIPEMENTS COMBAT**

## Protections de karaté obligatoires

Gants: XS 20€ S/M/L/XL 22€



## Guide de taille pour nos gants de karaté :

■ XS: moins de 60 kg

■ S: de 60 à 65 kg

■ M: de 65 à 75 kg

■ L: de 75 à 85 kg

■ XL: + de 85 kg

Pieds: XS/S 20€ M/L/XL 22€

## Notre guide de taille pour nos protèges pied karaté :



XS : pointure jusqu'au 36

S: pointure 37 - 38

M: pointure 39 - 40

L: pointure 41 - 42

■ XL: pointure 43 - 44

XXL : pointure 45 - 46



#### **EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR L'ADHERENT**

## <u>Annexe nণ</u>:

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAÎRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il exami contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises répon à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille $\square$ un garçon $\square$ Ton âge :	ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As- tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
Depuis l'année dernière	OUI	NON
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de lavisite, donne-lui ce questionnaire rempli.



# ATTESTATION DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RLLATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION A UNE COMPETITION

## **LICENCIÉ MINEUR**

Je soussigné(e)	
exerce l'autorité parentale sur	
atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questic à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A. 231-3 du c avoir conjointement répondu <u>négativement</u> à l'ensemble des items présentés.	
Date et signature (de la personne exerçant l'autorité parentale) :	